

ROQUESTERON

Priorité à la réhabilitation des réseaux d'eau potable

Lors du conseil municipal, les élus ont décidé du calendrier de ces travaux. Avec une légère hausse des impôts et la future maison de santé... de nombreux sujets ont été débattus

Le point clé de l'action municipale : la réhabilitation des réseaux d'eau potable et des eaux usées du village. Cette réhabilitation est prévue en quatre tranches étalées sur plusieurs années. Dans un premier temps, la municipalité a souhaité débiter uniquement les travaux de la 1^{ère} tranche avec toutes les parties (réseaux d'eau potable et assainissement, voirie et réseaux secs).

Le montant est estimé à 573 805 €, y compris avec les études au prorata des tranches. La 1^{ère} tranche concernera la rue du village, la Voie Romaine et le renouvellement de la canalisation à hauteur de La Traverse pour la déchetterie. La ma-

trise d'ouvrage a été dévolue à la Communauté de communes Alpes d'Azur. Les travaux ne démarreront qu'après obtention des subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'eau et du département.

Légère hausse d'impôts

Quant aux impôts locaux, une augmentation très modérée a été votée : taxe d'habitation à 13,59 % (13 % en 2015) ; foncier sur le bâti 11,55 % (11 % en 2015) ; foncier sur le non-bâti 22,10 % (22 % en 2015), la CFE (ex-taxe professionnelle) reste inchangée à 20,42 %.

Le maire a précisé que ces nouveaux taux restent cependant inférieurs aux moyennes nationales. Sur le



Le conseil municipal a abordé le budget et fait le point sur les projets à venir.

(Photo C. P.)

budget 2015, l'excédent de fonctionnement de 67 343 € a été imputé à la section investissement.

Côté travaux

Parmi les travaux prioritaires proposés, on note la voirie, avec la pose de quatre

ralentisseurs au quartier du Ranc, pose de garde-corps dans le village et de glissières au quartier le Champon ; la réfection de l'entrée du foyer rural, l'installation d'un point d'eau au jardin d'enfants à la hauteur de l'école, de l'auvent de la mai-

rie et changement de la porte d'entrée... Dans le cadre du soutien à l'investissement public local (aide financière de l'État) les projets présentés s'inscriront, d'une part, dans la rénovation thermique par des travaux destinés à diminuer la

consommation énergétique des bâtiments publics (la bâtisse communale rue du D'-Passeron) ; d'autre part, dans le développement d'infrastructures avec la création d'équipements sportifs au stade Saint-Jean.

CHRIS PONSOT

Bientôt une Maison de santé pluriprofessionnelle

Le maire, Danielle Chabaud, a rappelé : « La Communauté de communes Alpes d'Azur a la compétence exclusive de ce projet. La commission des travaux, présidée par Roger Ciais, 1^{er} vice-président de la CCAA, a attribué les 14 lots de travaux aux entreprises suivant passation des marchés publics. Le montant estimatif de 1 131 079,03 € HT plus les hono-

raires des études. Le bâtiment actuel, appelé à être démoli très prochainement, abrite des professionnels de santé. La commune a immédiatement proposé d'autres locaux pour la continuité de leurs services, y compris pour les autres actions sociales au profit des familles. Ils seront installés dans le bâtiment communal au 8, rue du D'-Passeron. »

Les autres projets évoqués :

Réhabilitation de deux placettes dans le village, de la façade du four à pain et du pressoir, ainsi que du sas d'entrée à l'église Saint-Arige. Ces travaux ne pourront être réalisés qu'après l'attribution des subventions.

▶ Proposition de la signature d'une charte pour la protection du ciel et de

l'environnement nocturnes.

▶ Continuité des procédures administratives pour certaines ruines dans le village.

▶ Récupération de huit caveaux abandonnés dans le cimetière communal.

▶ Pose de barrières ville-sécurité-piétons au début de la route de Sigale.